

LA MÉTHODE TRADITIONNELLE

Carmen-Ştefania STOEAN

1 Dans le champ théorique de l'enseignement / apprentissage des langues étrangères, les deux termes *méthode* et *methodologie* se voient attribuer, parfois, le même sens ou bien des sens très proches qui fragilisent la frontière sémantique qui devrait les séparer et rendent difficile leur emploi. C'est pourquoi, afin d'éviter toute confusion, les ouvrages consacrés à ce domaine de réflexion et d'action définissent et précisent les acceptions attribuées par l'auteur à chacun de ces termes.

De façon générale, le terme *méthode* renvoie à «un ensemble raisonné de procédés et de techniques de classe destinés à favoriser une orientation particulière pour acquérir les rudiments de la langue et soutenus par un ensemble de principes théoriques.» [2, p.233] Dans cette acception, «une méthode se caractérise par l'époque où elle a été conçue, le type auquel elle appartient, les objectifs qu'elle se propose d'atteindre, les principes qu'elle met en œuvre, les contenus qu'elle recèle, et le matériel qu'elle exige.» [6, p.110] L'ensemble raisonné qu'est *la méthode* fait partie de *la methodologie*: «ensemble cohérent de procédés, techniques et méthodes qui s'est révélé capable, sur une certaine période historique et chez des concepteurs différents de générer des cours relativement originaux par rapport aux cours antérieurs et équivalents entre eux quant aux pratiques d'enseignement / apprentissage induites.» [5, p.16-17] La *methodologie* prend en compte des éléments variables, déterminés historiquement, tels: «**a.** *les objectifs généraux*, parmi lesquels priorité peut être donnée à l'objectif pratique, culturel, formatif;

b. *les contenus linguistiques et culturels* où l'on peut privilégier... la langue parlée ou la langue écrite, la culture artistique ou la culture au sens anthropologique;

c. *les théories de référence*, en particulier les descriptions linguistique et culturelle, la psychologie de l'apprentissage, la pédagogie générale, qui évoluent au cours de l'histoire;

d. *les situations d'enseignement*: les rythmes scolaires, le nombre d'années de cours, d'heures d'enseignement par semaine, d'élèves par classe et l'homogénéité de leurs niveaux, leur âge, leurs besoins et leurs motivations, la formation des professeurs, etc., qui peuvent varier considérablement d'une époque à l'autre.» [5, p.17] Sous cette perspective, une description de *la méthode traditionnelle* ou *classique*, dénommée – pour éviter l'imprécision provoquée par l'extension du terme *traditionnel* - *la méthode grammaire-traduction*, devrait se limiter à présenter la conception sur la langue et sur l'enseignement, les procédés et techniques de classe, le choix et le traitement du matériel didactique. Ce qui réduirait de façon significative l'importance de cette méthode dans l'évolution de l'enseignement / apprentissage des langues modernes et rendrait inexplicable la survivance de certains de ses procédés et techniques dans les démarches didactiques contemporaines.

C'est pourquoi, à la suite de Ch. Puren [5, p. 23], nous avons choisi d'utiliser le syntagme *methodologie traditionnelle*, plus répandu en France et permettant de prendre en considération un nombre plus importants de paramètres caractérisant ce type d'approche didactique.

2. Historiquement, la *methodologie traditionnelle* est «héritée de l'enseignement des langues anciennes (latin et grec), basée sur la méthode dite de *grammaire-traduction* et en usage général dans l'enseignement secondaire français dans la seconde moitié du 19^e siècle.» [5, p. 23] L'appellation de *méthode grammaire/traduction* a été empruntée aux Anglo-Saxons bien que des équivalents puissent se retrouver en français à la fin du 19^e siècle. On parlait de «méthode classique, celle de la grammaire, du dictionnaire et de la traduction; la méthode usuelle ou méthode grammaticale et de traduction; la vieille méthode de traduction et de grammaire» [5, p.22] Parfois, on parlait aussi de méthode *bilingue* «car elle exige non seulement que le maître ait une bonne compétence de L2 mais

aussi qu'il soit capable d'en expliquer, au moins partiellement, le fonctionnement interne, et d'en traduire les énoncés en L1. » [1, p.25]

3. La méthodologie traditionnelle s'appuie sur un fondement théorique concernant la langue, la culture, l'enseignement et l'apprentissage.

La langue est conçue comme un ensemble de règles et d'exceptions observables dans des phrases ou des textes, susceptibles d'être rapprochées des règles de la langue de départ. La forme et le sens occupent la place prépondérante dans l'enseignement. [3, p.103]

C'est pourquoi une attention particulière sera prêtée à l'apprentissage de la morphologie et de la syntaxe d'une part et des listes de mots, d'autre part. La langue écrite, la langue des textes littéraires est considérée supérieure à la langue parlée et c'est elle qui doit être enseignée / apprise. [id.]

La culture étrangère est synonyme de beaux-arts. Apprendre une langue étrangère signifie avoir accès à cette culture au moyen de la traduction de textes littéraires. [id.]

L'enseignement des langues vivantes étrangères, tout comme l'enseignement du latin, jadis, est l'enseignement d'une *discipline mentale*, nécessaire à la formation de l'esprit. » [3, p.101] Dans un premier temps, pour enseigner la grammaire, il exige le recours à la déduction mais, plus tard, au 18^e siècle quand l'étude de la grammaire occupera la seconde place, la démarche inductive va remplacer la déduction. [3, p.102]

L'apprentissage est conçu comme « une activité intellectuelle consistant à apprendre et à mémoriser des règles et des exemples en vue d'une éventuelle maîtrise de la morphologie et de la syntaxe de L2. » [3, p. 103]

Pour la méthodologie traditionnelle, l'enseignement / apprentissage d'une langue étrangère doit avoir atteint, une fois arrivé à son terme, trois grands objectifs, à savoir: rendre l'apprenant capable de lire les ouvrages littéraires écrits dans la langue cible; développer les facultés intellectuelles de l'apprenant, par une réflexion méthodique sur sa langue et sur celle qu'il apprend; rendre l'apprenant capable de traduire dans et de la L2, et même former de bons traducteurs de textes littéraires. [3, p. 102-103; 1, p.27]

4. L'atteinte des objectifs assignés privilégie le développement des compétences de *compréhension* et d'*expression écrites*. Pour y parvenir, un ensemble de *procédés et de techniques de classe* sera mis en œuvre, dont certains sont encore vivants et employés dans les cours et les manuels les plus récents. Par contre, *la compréhension et*

l'expression orales occuperont une place secondaire jusqu'au moment où, au sein même de la méthodologie traditionnelle, commence à se manifester un certain intérêt pour l'oral, traduit par l'introduction dans le contenu de la leçon d'un enseignement théorique de la prononciation avec des exemples correspondants et des transpositions phonologiques. [5, p. 69]

L'ensemble *des procédés utilisés* pour l'enseignement / apprentissage n'est pas très diversifié:

- d'abord, l'enseignant *explique* dans la langue maternelle de l'élève une règle grammaticale de la langue cible;
- ensuite, il *illustre* cette règle par *des exemples* qu'il *a construits* lui-même ou qu'il *a empruntés* à des auteurs connus;
- il *traduit mot-à-mot* ces exemples dans la langue maternelle de l'élève pour s'assurer que celui-ci a bien compris l'explication;
- enfin, on demande aux élèves de *composer* eux-mêmes *des phrases* pour illustrer la règle.

La technique utilisée est *le thème*, exercice de traduction de la langue maternelle à la langue étrangère, visant à la fois l'application correcte de la règle de grammaire enseignée et la vérification de l'acquisition du vocabulaire établi pour l'unité d'enseignement / apprentissage considérée. L'enseignement est *explicite* et *déductif*: l'explication de la règle est suivie d'exemples et d'applications. De plus, l'explication est faite moyennant un métalangage assez difficile mais que l'apprenant est supposé connaître de sa langue maternelle. Cette alliance *grammaire / thème* est considérée «la caractéristique essentielle de la *méthode grammaire-traduction* au 19^e siècle.» [5, p.66] Elle a coexisté d'abord avec « des héritages de l'enseignement du latin langue vivante tels que l'étude de dialogues fabriqués, de listes de mots groupés par thèmes et / ou de recueils de dictons ou expressions idiomatiques.» [id.] mais progressivement elle va s'imposer et *le thème d'application* deviendra l'exercice privilégié, associé à l'étude de la grammaire. Les trois siècles d'évolution de la méthodologie traditionnelle ne sont pas dominés par la seule méthode grammaire-traduction. Suivant les *objectifs pratiques* fixés par les apprenants, le modèle de base grammaire-traduction connaîtra des variations qui jouent sur *la place* et *l'importance* réciproques des deux composantes, la grammaire et la traduction. On atteint ainsi quatre types différents possibles décrits dans [5, p. 65-75]:

a. *grammaire* / traduction qui correspond à la méthodologie grammaire /thème que nous avons déjà décrite;

b. traduction/ *grammaire* ou *version/grammaire*, né de la critique du type *a* «correspond aux propositions de rénovation de l'enseignement du latin faites en particulier par les grammairiens à partir du 18^e siècle.» [5, p.66] Il s'agit d'un texte suivi, découpé en parties correspondant chacune à une leçon, traduit d'abord mot-à-mot *en langue maternelle* et ensuite *en bonne* langue maternelle. Ce texte sert de base à un enseignement théorique de la grammaire, « donné sous forme de remarques systématiques et très détaillées; » [id.] Cette méthode permettrait: une stricte limitation grammaticale au début de l'apprentissage en fonction des besoins réels des élèves et une approche inductive, expérimentale et active dans l'apprentissage lexical et grammatical. L'utilisation d'un texte de base unique ennuie les élèves car ils sont obligés de revenir aux mêmes phrases, aux mêmes formes morpho-syntaxiques, ce qui constitue une insuffisance tout comme le contenu thématique trop éloigné des besoins des élèves. La méthode traduction/ *grammaire* ne change pas l'importance de la grammaire mais seulement sa *priorité chronologique*.

c. *grammaire/traduction* est né de la critique de l'importance accordée à l'enseignement théorique de la grammaire. L'enseignement de la grammaire sera réduit au début de l'apprentissage à la morphologie de base (paradigmes verbaux et grammaticaux) et à des remarques ponctuelles en syntaxe au profit d'un enseignement visant l'objectif pratique: listes de mots, dialogues sur des thèmes de la vie quotidienne, exercice de traduction oral. L'enseignement grammatical est progressif et suivi d'exercices de thèmes et de versions, écrits et oraux.

d. *traduction/grammaire* est le plus éloigné du type initial *grammaire/traduction*. Cette méthode emploie des phrases isolées en langue étrangère, traduites par l'auteur du manuel et qui servent de base à de simples remarques grammaticales.

Autour de ces quatre types vont se développer des techniques en rapport avec l'objectif pratique commun et qui viseront principalement l'intensification de la pratique orale de la langue et l'assimilation des structures et du vocabulaire par les élèves.

5. L'organisation de l'unité d'enseignement / apprentissage (de la leçon) concerne non seulement des procédés et des techniques mais aussi et, en tout

premier lieu, *le contenu*, qui est surtout *lexical* et *grammatical*. Ni la prononciation ni les thèmes n'intéressent l'enseignant. Les textes qui serviront de matériel didactique pour l'enseignement /apprentissage du vocabulaire et de la grammaire sont des textes littéraires choisis pour leur valeur littéraire, sans aucune préoccupation pour l'établissement d'une certaine progression qui prenne en compte leur degré de difficulté. Le lexique, la morphologie et la syntaxe à enseigner / apprendre sont fournis par les textes choisis. Chaque unité d'enseignement / apprentissage est organisée autour d'un problème de grammaire illustré dans le texte. Le choix des problèmes de grammaire et la progression de leur présentation correspondent à l'ordre de présentation dans la grammaire de la langue maternelle. De cette façon, l'apprenant entre en contact avec un ordre et un mode de présentation qui lui sont familiers et qui sont de nature à le conforter dans son apprentissage. Les textes choisis servent à illustrer la règle/ les règles correspondant au problème de grammaire à enseigner. Le vocabulaire est appris par cœur, en dehors de tout contexte d'emploi et, pour bien comprendre le sens des mots, ils sont traduits en L1. La connaissance de la grammaire de la langue maternelle est essentielle car elle facilite l'apprentissage de la grammaire de la langue cible et permet la compréhension du métalangage et des exemples. [3, p. 105]

6. *La classe de langue* est dominée par *l'enseignant*. Il représente *l'autorité* institutionnelle et en même temps il est le détenteur *des savoirs* à acquérir par les apprenants. C'est à lui que reviennent la conception et l'organisation de l'activité depuis le choix des textes à étudier, la préparation des questions sur la compréhension des textes, des thèmes et des versions, l'explication théorique jusqu'à la distribution des tâches et la vérification de leurs réalisations. C'est toujours l'enseignant qui a l'initiative des interactions verbales durant la leçon. Les échanges ont toujours lieu entre enseignant – apprenant, jamais entre les apprenants, et sont du type question-réponse.

Quant à *l'apprenant*, il est censé exécuter les tâches que l'enseignant lui assigne, observer le déroulement de l'activité imposée par l'enseignant et réagir aux moments précis où son intervention est prévue (composer des exemples en application de la règle étudiée, répondre aux questions, résoudre les thèmes / versions). Il n'a pratiquement aucune initiative et son apprentissage consiste à mémoriser les paradigmes verbaux et nominaux, les listes de

mots et parfois même des fragments de texte ou des textes entiers.

L'enseignement /apprentissage ignore le rôle de l'erreur dans l'acquisition des connaissances et ne la tolère pas. Tout erreur est corrigée sur place, toujours par l'enseignant, jamais par un autre apprenant. [5, p. 103-106]

7. La méthodologie traditionnelle a dominé l'enseignement / apprentissage des langues vivantes depuis la fin du 16^e siècle et au 17^e siècle mais elle a connu son plein épanouissement au 19^e siècle. [1, p.27] et a continué à être utilisée une bonne partie du 20^e siècle. Elle se distingue des autres méthodes surtout par:

«**a.** l'importance donnée à la grammaire: l'enseignement formel de la grammaire se réalise dans une approche mentaliste qui calque les catégories de la langue sur celles de la pensée. La progression est arbitraire puisqu'elle repose sur les parties du discours;

b. l'enseignement d'une langue normative centrée sur l'écrit: le français enseigné est le français normatif qui trouve sa meilleure expression chez les écrivains;

c. le recours à la traduction;

d. l'importance donnée à la littérature comme couronnement de l'apprentissage d'une langue: l'accès à la littérature constitue l'objectif ultime de l'apprentissage d'une langue étrangère.» [2, p. 235] Parmi les critiques le plus fréquemment formulées, il faut rappeler:

a. son inefficacité: malgré un nombre important d'années et d'heures d'enseignement, les apprenants ne développent pas une véritable compétence en L2, ni orale ni écrite;

b. l'incertitude sur le degré de compréhension des règles grammaticales;

c. la connaissance des règles ne suffit pas pour pratiquer correctement la langue apprise;

d. la traduction mot-à-mot et les équivalences lexicales sont approximatives et peuvent provoquer des erreurs;

e. la pratique du thème et de la version en début d'apprentissage implique un bilinguisme qui n'est pas encore acquis par les apprenants. [1, p. 27]

On y ajoute les remarques de Ch. Puren:

f. le caractère abstrait des activités totalement coupées de toute pratique de la langue que sont l'apprentissage par cœur des règles de grammaire et de listes de mots classés par ordre alphabétique, ainsi que l'exercice même de composition grammaticale(le thème d'application);

g. l'inutile complexité des règles de grammaire, qui surchargent l'esprit des élèves;

h. l'impuissance des outils mis à la disposition des élèves – livres de grammaire et dictionnaires – à décrire la totalité de la langue étrangère, et à donner effectivement aux élèves les moyens de composer eux-mêmes dans la langue étrangère.

i. un faible niveau d'intégration didactique. [5, p. 36-37, 60]

Et pourtant, en dépit de tous ces défauts, visant non seulement la démarche mais la conception même de la méthodologie traditionnelle, celle-ci «n'en perdure pas moins dans l'enseignement scolaire et universitaire» pour des raisons autres que «proprement didactique» [1, p. 27] et dont le commentaire pourrait constituer le sommaire d'un numéro à part de notre revue.

RÉFÉRENCES

1. BESSE H., 2005 – *Méthodes et pratiques des manuels de langue*, Crédif, Didier
2. CUQ J.-P.; GRUCCA I., 2003 – *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Presses Universitaires de Grenoble
3. GERMAIN Cl., 1993 – *Évolution de l'enseignement des langues: 5000 ans d'histoire*, CLÉ International, Paris
4. GERMAIN Cl.; SEGUIN H., 1998 – *Le point sur la grammaire*, CLÉ International, Paris
5. Puren Ch., 1988 – *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, CLÉ International, Paris
6. ROBERT J.- P., 2002 – *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Ophrys, Paris